



LA FORMATION THÉORIQUE



Lors de votre inscription à l'école de conduite différents outils pédagogiques seront mis à votre disposition.

L'école de conduite vous fournira un livre de code où seront détaillés les 12 thèmes composant le code de la route. L'application « code mobile » vous permettra de le rendre interactif en scannant les QR code contenus dans le livre. Vous pourrez ainsi visualiser les vidéos liées au chapitre abordé.

Vous pouvez choisir de préparer votre examen en présentiel à l'auto-école sur un support média. Les séances de code se déroulent pendant les heures d'ouverture du bureau. Les séries commencent à chaque début d'heure.

Les séances se déroulent sous formes de 40 questions à choix multiples (avec ou sans consignes, en mode cours ou en mode examen) sélectionnées parmi les 12 thèmes. Les séances peuvent aussi être orientées sur une seule thématique. Les séances sont collectives et durent, à peu près, 45 mn. Les élèves sont laissés en autonomie, ils répondent aux questions sur leur carnet réponses ou sur leur application « code mobile ». La correction est effectuée via le support média en autonomie ou avec la présence d'un moniteur qui corrige et répond aux questions des élèves pour approfondir et réexpliquer.

Certaines séances à thème peuvent être animées par un enseignant de la conduite. Les cours théoriques à thématique spécifique seront planifiés au fur et à mesure de la formation et les élèves pourront s'y inscrire à partir leur espace élèves.

Vous pouvez aussi choisir de vous préparer en distanciel. L'école de conduite mettra à votre disposition un accès internet qui vous permettra de vous entraîner sur le site Prépacode.

L'école de conduite aura un visuel sur votre courbe de progression et pourra vous conseiller et vous motiver à tout moment de votre formation.

Contenus des cours théoriques :

La formation théorique porte sur :

- La circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prise d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

Les cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques seront dispensés, au sein de l'auto-école, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Ils durent environ 1 heure. Une ou deux thématiques seront traitées par heure.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- L'arrêt et stationnement,
- Les croisements et dépassements,
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire,
- L'éco-conduite,
- La signalisation et les règles de priorité,
- Les règles de circulation,
- Les comportements dans les tunnels et la visibilité,
- La prise de conscience des risques,
- Le respect des autres usagers et le partage de l'espace publique,
- La pression sociale (publicité, travail, etc..) et la pression des pairs,
- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- L'influence de la fatigue sur la conduite ;
- Les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- Les usagers vulnérables ;
- Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...

Les élèves se sentant prêt peuvent faire des examens blancs et décider de passer l'examen du code. L'école de conduite a un devoir de conseil mais ne peut empêcher un candidat de se présenter aux épreuves.

L'élève peut demander à l'école de conduite de prendre en charge l'inscription à l'examen du code sans surplus de facturation ou bien effectuer les démarches lui-même auprès des organismes agréés par l'Etat.

Le déroulement de l'examen

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve se passe au sein d'établissements agréés par l'Etat.

L'examen coûte 30€, il dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos. L'épreuve se passe sur tablette ou sur un ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, celui-ci vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur le site de l'ANTS.

Obtention du « code »

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.